



21 janvier 2021

(21-0629)

Page: 1/1

Original: espagnol

**PANAMA – MESURES CONCERNANT L'IMPORTATION DE CERTAINS  
PRODUITS EN PROVENANCE DU COSTA RICA**

**DEMANDE DE PARTICIPATION AUX CONSULTATIONS**

*Communication présentée par la République du Nicaragua*

La communication ci-après, reçue le 19 janvier 2021 et adressée par la délégation du Nicaragua à la délégation du Panama et à la délégation du Costa Rica, est distribuée à l'Organe de règlement des différends conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

---

Conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends, le gouvernement de la République du Nicaragua notifie par la présente aux gouvernements de la République du Panama et de la République du Costa Rica, et à l'Organe de règlement des différends que le Nicaragua souhaite participer aux consultations demandées par le Costa Rica dans le document distribué aux Membres de l'OMC le 14 janvier 2021 (*WT/DS599/1, G/AG/GEN/179, G/SPS/GEN/1873, G/L/1383*) intitulé "*Panama – Mesures concernant l'importation de certains produits en provenance du Costa Rica*".

La demande du Nicaragua est fondée sur l'intérêt commercial substantiel qu'il a en tant qu'exportateur de viande de bœuf à destination, entre autres, du Panama ainsi que sur son intérêt systémique dans l'application correcte du GATT de 1994, de l'Accord sur l'agriculture et de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires.

Une copie de la présente lettre est adressée au Président de l'Organe de règlement des différends, qui est prié de la faire distribuer aux Membres.

Le Nicaragua a l'honneur de demander que les intérêts commerciaux substantiels qu'il a dans ces consultations soient reconnus.

---